

Exemple de bonne pratique



Comment les personnes en situation de handicap peuvent-elles participer aux processus de décision et aux programmes de développement local ?

Articles de la CRDPH: 29

Pays: Mali

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Implication des Personnes Handicapées dans le Cadre de Concertation, d'Information et de Suivi des Actions de la Préfecture de Tominian

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

Le cercle de Tominian est situé dans la région de Ségou, à l'Est du pays. Il comprend 12 communes rurales, 313 villages et une population de 183 185 habitants (World Vision).

En 2007, World Vision, une ONG internationale International et l'université américaine Messiah College, en collaboration avec la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées (FELAPH), ont réalisé une étude, financée par The Hilton Foundation, portant sur « l'Accessibilité des personnes en situation de handicap à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans le cercle de Tominian ». L'étude a mis en exergue le manque d'accessibilité de l'environnement physique et un haut degré de dépendance des personnes handicapées envers leurs familles et leurs proches en termes d'accessibilité à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

Ce travail de recherche a précédé l'installation d'un site pilote dans une commune du cercle de Tominian, où des solutions innovantes ont été développées par l'université Messiah College. C'est ainsi que dans la commune de Mandiakye ont été construites des latrines et des pompes accessibles aux personnes en situation de handicap.

Compte tenu de l'importance de l'étude et des infrastructures réalisées, en 2008, la Fédération des Associations de Personnes Handicapées a entamé des démarches afin de devenir membre du Cadre de concertation d'information et de suivi des actions de la Préfecture de Tominian et de participer ainsi à ses rencontres. Une lettre a été adressée à cet effet par le

président de la Fédération au Préfet de Tominian, en sa qualité de président du cadre de concertation. Ce cadre réunit des représentants de l'administration, des élus communaux, de la société civile, des partenaires au développement. Composé de plusieurs commissions (santé, développement rural, économie, hydraulique, éducation, affaires sociales), il a pour mission de favoriser la planification et le suivi des projets de développement du cercle selon une approche participative. Il se réunit deux fois par an pour effectuer la planification annuelle des activités et pour faire le bilan des réalisations. Des sessions intermédiaires ou extraordinaires sont organisées permettant de résoudre les éventuels problèmes ou imprévus. La demande de la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées fut acceptée et deux personnes en situation de handicap furent chargées de représenter la Fédération au sein du cadre. *« L'acceptation au niveau du cadre de concertation a été d'une grande importance pour nous, car à travers ces rencontres, nous sommes au courant des actions qui se réalisent dans notre localité et de la manière dont les décisions sont prises. C'est ainsi qu'au cours d'une de ces rencontres, deux de nos projets ont été acceptés »* a affirmé le Président de la FELAPH.

Parmi les propositions de la Fédération soutenues par le cadre de concertation, l'une concerne la mise en œuvre d'un projet de formation en coupe et couture sur six communes du cercle avec l'octroi de machines à coudre aux bénéficiaires de la formation pour faciliter leur insertion professionnelle et l'autre concerne un projet de formation en transformation du cuir à travers le Programme d'Appui aux Communautés Rurales (PACR) dans la commune de Gosso.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

La **capacité de prise d'initiative** de la Fédération des OPH pour intégrer le cadre de concertation a été un facteur décisif.

La **forte implication des personnes handicapées** dans la réalisation de **l'étude sur l'accessibilité** et dans la mise en œuvre des **installations sanitaires** au niveau du cercle a été déterminante afin que la demande de participation au cadre de concertation soit acceptée par les autorités locales.

- *« Les personnes handicapées ont joué un rôle important dans le développement et dans l'assainissement de certaines localités de la Préfecture, c'est pourquoi nous ne pouvons pas les ignorer dans les prises de décision au niveau local »* a affirmé le Préfet de Tominian.

Après avoir intégré le cadre, les représentants des personnes handicapées ont su **faire valoir leurs besoins et proposer des actions concrètes** pour l'action de la préfecture.

Les principales difficultés rencontrées

Le **faible niveau d'instruction** des personnes handicapées dans certaines communes a représenté un obstacle à leur participation aux débats lors des rencontres organisées par le cadre. En effet, l'utilisation du **français comme langue de travail** a souvent été une barrière pour les personnes handicapées. Pour cela, les compétences en communication des personnes handicapées doivent être améliorées à travers des **activités de renforcement des capacités adaptées**. Par ailleurs, la possibilité **d'utiliser les langues locales** pendant les réunions devrait être considérée.

Les effets de cette pratique

- **Information et sensibilisation des acteurs du développement** sur les questions du handicap ;
 - **Connaissance des personnes handicapées** des activités qui se réalisent dans la préfecture ;
 - **Participation** des personnes handicapées aux **prises de décision** concernant la localité ;
 - Mise en place de **projets de formation** et **d'activités génératrices de revenus** en faveur des personnes handicapées (filières de coupe et couture et transformation du cuir) en partenariat avec l'ONG World Vision et le Programme d'Appui aux Communautés Rurales ;
 - **Engagement des décideurs locaux pour une prise en compte** des préoccupations des personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration des **Programmes de Développement Socio-Economique et Culturel (PDSEC)** des communes du cercle de Tominian.
- « Grâce à cette formation, je veux apprendre un métier qui me permettra de subvenir à mes besoins et ceux de ma famille » a affirmé une personne handicapée bénéficiaire du projet de formation soutenu par le cadre de concertation.

Un exemple d'inclusion

Les problèmes et les propositions des personnes handicapées sont discutés et traités au sein d'une **instance qui réunit l'ensemble des acteurs** du territoire. La prise de décision sur les choix de développement au niveau local se fait ainsi avec une **approche inclusive**.

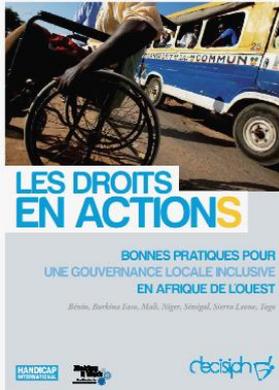
Lien avec la CDPH

Cette pratique est en lien avec **l'article 29** portant sur la participation des personnes handicapées à la vie publique à travers leur implication dans la gestion des affaires publiques et dans la prise des décisions de la préfecture.

Pour plus d'informations, contacter :

Adama Sidibe, Préfet de Tominian.

Tél. : 00 223 21 37 50 10 ou 00 223 21 37 50 13



Contexte :

Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

Critères de cette bonne pratique : cf. pp 63 – 64 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport.

Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)